

Compte rendu du conseil municipal du 23 Avril 2020 (AUDIO) à 18 heures.

Membres présents : Claude PILLOUD, Jean-Michel SALLAN, Ludovic CRETIN, Pierre MICHEL, Michèle BRAND, Mélanie JEUNET, Sabine GRILLET, Andréanne CHENAVAS, Ludovic SEIBERT, Thierry BOZZONETTI.

Membres excusés : Georges PROST, Marie-Paule COLBACK LEITAO.

Absents: Stéphane EPAILLY, Christine SAILLARD.

Secrétaire de séance : Claude PILLOUD.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu précédent*
- *Vente de la parcelle ZE 264 à MICHEL Johan et LOUIS Claudine*
- *Discussion d'une proposition d'achat de parcelles de lotissement*
- *Décision modificative (erreur matérielle du Budget Primitif)*

1. Approbation du compte rendu précédent.

Celui ci est adopté à l'unanimité.

2. Vente de la parcelle ZE 264.

Suite à la proposition d'achat de cette parcelle de 983 m2 par MICHEL Johan et LOUIS Claudine pour un tarif de 30 000 euros TTC, le Conseil Municipal accepte cette vente à l'unanimité.

Sachant que ce terrain est vendu grâce à l'agence Immobilière Franco-Suisse, la somme net vendeur revenant à la commune sera de 27 600 " (après déductions des frais d'agence).

Le maire est autorisé à signer tous documents se référant à cette vente.

3. Proposition d'achat de parcelles de lotissement.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Epailly Mickaël et Mlle Griffond Mélanie sollicitant la réservation du Lot 4 du lotissement et/ou proposant l'achat des lots 4 et 5 pour la somme totale de 43 000 " TTC à la place de 49 000 " .

Le Maire expose que dans ce cas de vente directe par la commune, aucun frais d'agence n'est à déduire (équivalent à 4 000 " pour les 2 lots) et propose une négociation à 45 000 " .

Il rappelle également que avec la crise sanitaire actuelle, les ventes de bois sont reportées et seront certainement faibles cette année encore.

Il propose un vote qui donne les résultats suivant : 1 voix pour la vente à 43 000 " , 2 voix pour 49 000 " et 7 voix pour la vente à 45 000 " . Une proposition d'achat des lots 4 et 5 pour 45 000 " leur sera par conséquent faite.

4. Décision modificative n°1 du budget communal.

La trésorerie a signalé une anomalie au niveau de la reprise des résultats avec des arrondis trop importants. A l'unanimité, le budget est donc modifié comme suit :

- c/R002 : - 1"
- c/R7083 : + 1"
- c/D001 : - 9"
- c/D2183 : + 9"

5. Informations diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des changements de parcelles exploitées dans le cadre de l'affouage afin de réduire le volume de grumes qui ne seraient pas forcément commercialisables, vu la conjoncture actuelle. Cette année, le volume de chauffage sera diminué et il ne sera exploité et livré que le feu qui sera de 4 ou 5 stères selon le bois exploité et le nombre de personnes désirant le bois d'affouage.

La taxe reste inchangée à 48 euros pour couvrir les frais d'exploitation et de transport. Un courrier aux habitants leur parviendra rapidement.

-Les conditions de réouvertures des écoles sont encore méconnues, et nous sommes dans l'attente d'informations concernant le plan sanitaire à mettre en place.

-Une plainte en ligne a été déposée pour les différents feux, certainement d'origine criminelle, ayant eu lieu sur le territoire communal dernièrement.

- les loyers des commerces communaux fermés (O ptits soins, 5 10 ou 20 sens et Pneus discount) sont annulés jusqu'à leur réouverture. O Ptits Soins et Pneus discount remercient d'ailleurs la commune pour ce soutien financier.

- la date du 2^{ème} tour des élections est toujours inconnue. Il s'agit jusqu'à cette date de gérer uniquement les affaires courantes et toutes les décisions prises par le Conseil ou par le Maire en vertu de ses délégations sont transmises aux conseillers actuels ainsi qu'aux élus du 1^{er} tour.

- le site internet est mis à jour régulièrement avec des informations qui peuvent être utiles à tous en cette période particulière.

La séance est levée vers 19 heures.